

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2022

Association Française du Syndrome d'Angelman (AFSA)

Suivant détail ci-après, le compte de résultat 2022 présente un total de produits de **365 311.58 €** pour un total de charges de **362 537.12 €** dégageant ainsi un **bénéfice** de **2 774.46 €**.

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2022 :

Cet exercice a été marqué par l'anniversaire de l'AFSA, au mois de Février 2022.

Un grand nombre d'évènements ont été organisés afin que cette année soit exceptionnelle :

- La vente aux enchères caritative, « Angel Art » le 17/02/2022 à Neuilly-Sur-Seine en partenariat avec la Maison Aguttes : 60 lots sur les 71 mis en vente ont trouvé acquéreur ce qui a permis de collecter des dons à hauteur de 23 769 €
- L'organisation d'un week-end « Anniversaire » au zoo-parc de Beauval regroupant 60 familles soit 233 personnes correspondant à un budget total de 36 966 €, partiellement financé par la vente « Angel Art ».
- Le programme de formation enrichi : 8 formations pour un budget total de 18 886 €
- La journée de formation destinée aux Professionnels « Le syndrome d'Angelman, mieux comprendre, mieux appréhender » organisée à Paris pour un budget de 1 999 €
- Les deux séries de webinaires : 4 à destination des familles et du grand public, 3 à destination des médecins en collaboration avec la filière Maladies Rares DéfiScience
- Le lancement du dispositif Coup de Pouce : 27 familles concernées sur cet exercice

Concernant le projet Synapse, la signature de la Convention avec la CNSA a eu lieu en Décembre 2022, actant le financement à hauteur de 54.5 % du budget soit 111 k€ au 31/12/2022.

Au niveau du personnel, nos deux salariées, Régine Gomis et Stéphanie Duval ont poursuivi leurs activités en alternant télétravail et présentiel.

L'effectif 2022 en ETP (Equivalent Temps Plein) est de : **1.8** identique à 2021.

Les réunions des membres du Conseil d'Administration ont dû s'organiser en Visioconférence à 3 reprises, un CA et une AGO ont eu lieu en présentiel & distanciel en mai 2022 actant le renouvellement des membres du bureau, du Conseil d'Administration et de la présidente.

Autres événements significatifs impactant l'exercice 2022 :

- La belle réussite de notre campagne d'appel à dons lancée en fin d'année : 51 922 € soit 30 % du total des dons perçus tout au long de l'année 2022 et + 7 k€ par rapport à 2021 nous permettant de tenir nos engagements financiers

- La Course des Héros qui s'est déroulée en présentiel à PARIS, LYON, NANTES tout en maintenant également un format « en ligne » mis en place en 2020 par ALVARUM.

o les dons perçus dans ce cadre : 26 519 € marquent cette année encore, un net recul par rapport aux années antérieures à 2020 et représentent 34 % de l'ensemble des dons perçus dans le cadre de l'organisation d'Evènements solidaires (76 986 €)

- Les 21 Evènements solidaires (hors CDH et Angel'Art) représentant 26 698 € (35 %)

- Le nombre d'adhésions pour 2022 est pratiquement égal à celui de 2021 grâce à nos campagnes de mailing ciblées.

Comme chaque année, l'ensemble des actions et évènements portés par l'AFSA sont détaillés dans le Rapport Annuel d'Activité 2022.

2. VALORISATION DU BENEVOLAT

La valorisation du bénévolat au titre des contributions en nature ainsi que les contributions volontaires en nature dans le cadre du Mécénat apparaissent au pied du « Compte de résultat » 2022. Son volume, démontre toujours le dynamisme de l'Association.

Il est rappelé que la comptabilisation n'impacte en rien le résultat financier.

Le détail fait l'objet d'une annexe 1 au présent Rapport Financier.

Ces Ressources bénévoles représentent ainsi :

o **2 669 heures** de bénévolat correspondant à : 1.8 Equivalent Temps Plein (inclus le bénévolat de Cheffe de Projet de Denise Laporte dans le cadre du projet Synapse)

o **5 894 €** de dons et prestations en Nature suivant le détail ci-dessous :

DONS EN NATURE (MECENAT)	
PRESTATIONS EN NATURE 2022	
Formation Inclusion Scolaire Janv 2022- M Barthère	800,00 €
Journée de formation des professionnels du 17/03/2022-P.Gracia	250,00 €
Journée de formation des professionnels du 17/03/2022-D.Pion	250,00 €
Journée de formation des professionnels du 17/03/2022-C.Langlois	250,00 €
Formation Inclusion Scolaire Nov 2022- M Barthère	800,00 €
TOTAL	2 350,00 €
DONS EN NATURE 2022	
Fourniture "petits Déjeuners" Balade Solidaire Groupama Gd Est	132,00 €
Mise à disposition d'un bureau + services : Fondation Groupama Centre Manche	3 412,00 €
TOTAL	3 544,00 €
	5 894,00 €

3. ANALYSE DES PRODUITS

Nos produits sont en hausse de **3 %**. Il convient d'analyser l'évolution de nos produits d'exploitation *hors produits financiers – Exceptionnels & Report de Ressources*.

	2022	2021	Ecart 2022 vs 2021	
Total des Produits	365 312 €	354 597 €	10 714 €	+ 3 %
Dons & Cotisations (adhésions)	184 267	198 319	-14 052	
Mécénat	7 080	26 518	-19 438	
Subventions collectivités	145	105	40	
Subvention	111 798		111 798	
Participation des familles	14 080	4 372	9 708	
Vente de marchandise	2 150	1 215	935	
Autres produits divers de gestion	1 474	113	1 361	
Produits financiers	7 798	6 956	842	
Report de ressources (fonds dédiés)	36 520	117 000	-80 480	
Produits exceptionnels			0	
Reprise sur provisions			0	

Nous observons ainsi une évolution positive de nos produits d'exploitation hors produits financiers, exceptionnels et reports, de l'ordre de **39 % par rapport à 2021 (+ 90 k€)**. Cette évolution est due essentiellement au financement du projet Synapse de la CNSA à hauteur de 54.5 % du budget réalisé en cumulé au 31 12 2022 pour un montant de : 111 k€.

DONNEES FINANCIERES	2022	2021	Ecart 2022 vs 2021	
Produits d'exploitation	320 993	230 641	90 352	+ 39 %
Produits financiers/Revenus titres immobilisés	7 798	6 956	842	
Reprises sur provisions pour risques & charges	0	0	0	
Report de Ressources	36 520	117 000	-80 480	
Total Autres Produits	44 318	123 956	-79 638	

Plus précisément, nous constatons une baisse de 7 % essentiellement due à une collecte des dons dans le cadre de la Course des héros en 2022 (26 519 €) très inférieure à 2021 (54 871 €) soit – 28 k€ (-52 %) compensée en partie par une campagne de dons de fin d'année de **+ 7 k€** par rapport à 2021 et des collectes réalisées dans le cadre d'évènements solidaires de **+ 8 k€** par rapport aux collectes 2021.

DETAIL DES PRODUITS	2022	2021	Ecart 2022 vs 2021	
Dons & Cotisations (adhésions)	184 267	198 319	-14 052	-7%
Mécénat	7 080	26 518	-19 438	-73%

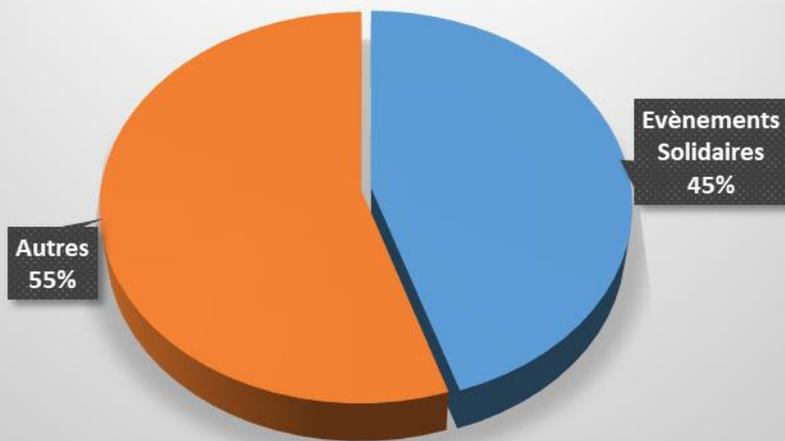
Concernant le Mécénat, l'année 2021 a enregistré 5 financements dont les plus significatifs pour mémoire sont : Fondation LOREAL : 8 k€, Caisses Locales Groupama : 10 k€, Fondation EVOI : 3 k€.

En 2022, nous enregistrons 2 mécénats : Groupama Grand Est pour 5 k€ et CE Ericsson pour 2 k€

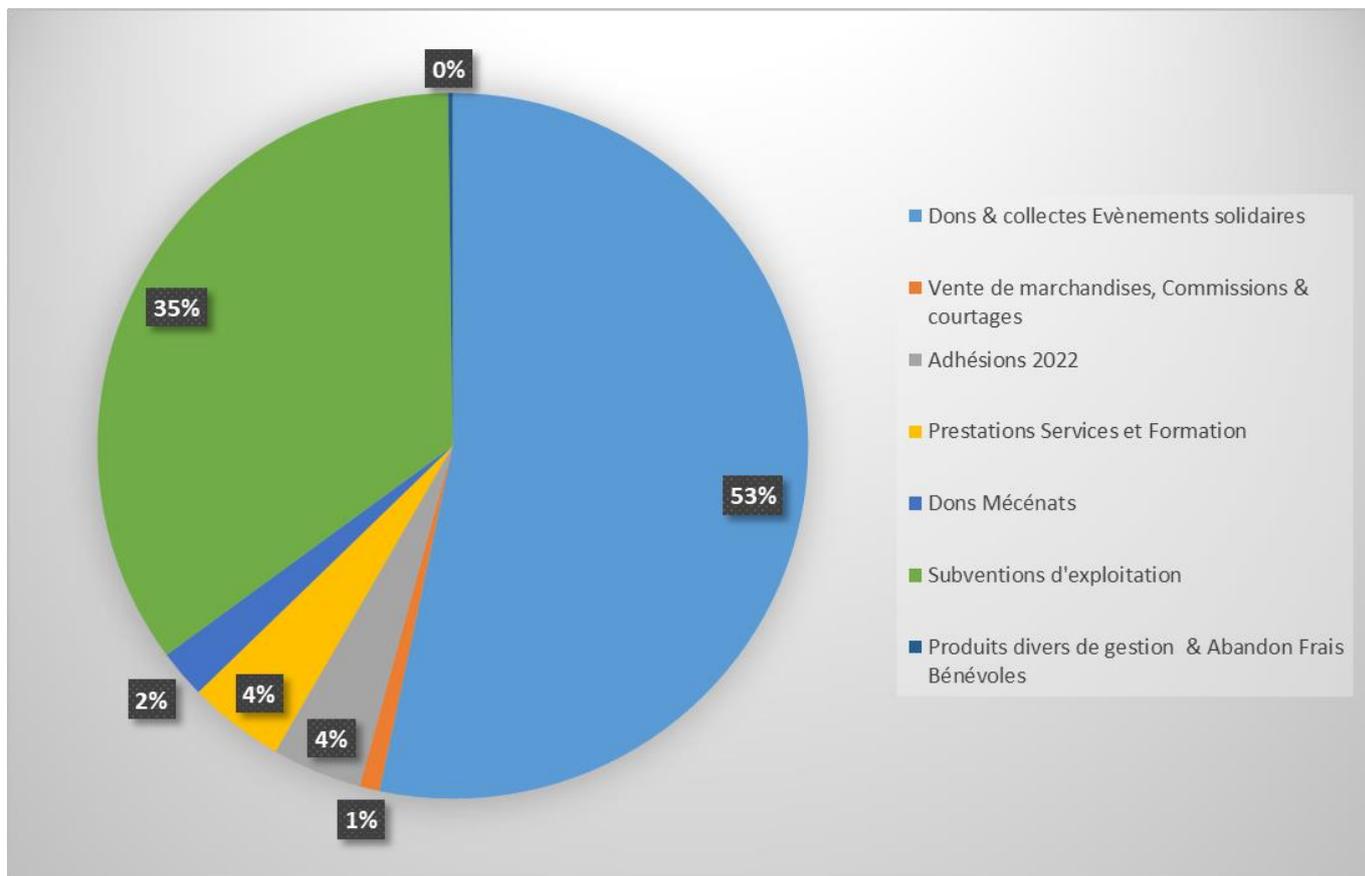
Dons et évènements solidaires : **45 %** des dons perçus sont issus d'évènements solidaires & **55 %** proviennent de dons spontanés, inversant pour la première fois ce ratio : en 2021 celui-ci était de 53 % et 47 %.

EVENEMENTS SOLIDAIRES		RAPPEL RECETTES Libellées "Dons & Collectes + Evènements, tournois, Manifestations"	
		171 142 €	
A vélo jusqu'à Barcelone	1 200 € 2%	Les dons et collectes issus des évènements solidaires représentent : 45% du total <i>La Course des Héros représente : 15%</i> <i>En 2021, elle représentait 30 %</i>	
Angel'Art Vente aux Enchères	23 769 € 31%		
AngelRun	1 052 € 1%		
Balade solidaire Groupama Centre Mar	2 920 € 4%		
Course des héros	26 519 € 34%		
Balade solidaire Groupama Gd Est	6 165 € 8%		
Bouge ton Angelman - JISA	2 442 € 3%		
Cagnotte solidaire des Touëtois	158 € 0%		
Concert Why Notes	883 € 1%		
Cross "La Vizilloise"	372 € 0%		
Fête Reiki	400 € 1%		
Foulées buissonnières 21 - Angers	407 € 1%		
Immo Solidaire Paris	3 000 € 4%		
Tennis club des Fontaines	500 € 1%		
Opération Bol de Riz Ecole St Joseph-4	500 € 1%		
Opération Chocolats DMP Initiatives	539 € 1%		
Opération Crèche Hermione	230 € 0%		
Semi-Marathon Paris par l'IAC Parthner	200 € 0%		
Théâtre d'impro Région 03	2 259 € 3%		
Théâtre de Herlisheim (Tom)	400 € 1%		
Théâtre Nantes La comédie des Fontai	1 261 € 2%		
Trail de Wurzel (67)	360 € 0%		
Trail Urbain Athlé Pézennas 34	1 000 € 1%		
Troupe Les ACCROSCENES - VEZIN	450 € 1%		
TOTAL	76 986 €		

Répartition Dons, Collectes évènements solidaires, manifestations solidaires



ENSEMBLE DES PRODUITS Hors Produits Financiers / Report de Ressources / Produits Exceptionnels :



ADHESIONS 2022 vs 2021/2019 :

Au 31/12/2022 :	374
Au 31/12/2021 :	379
Au 31/12/2020 :	322 (1)
Au 31/12/2019 :	373

(1) La crise sanitaire liée au Covid a eu un impact significatif sur l'implication des adhérents expliquant vraisemblablement cette baisse du nombre d'adhérents

REPRISE DE FONDS DEDIES A LA RECHERCHE & AU PROJET « RECHERCHE –ACTION » 2022 vs 2021 :

2022 : 36 520 € 2021 : 117 000 €

Correspond à des sommes perçues les années antérieures et spécifiquement affectées aux différents projets de recherche que nous finançons (Synapse – Recherche ASA).

4. ANALYSE DES CHARGES :

Globalement nos charges sont en hausse de 2.5 %, évolution proche de la hausse de nos Produits d'exploitation (+3 %) - Suivant décomposition comptable ci-dessous et répartition analytique reprise dans le graphique ci-après.

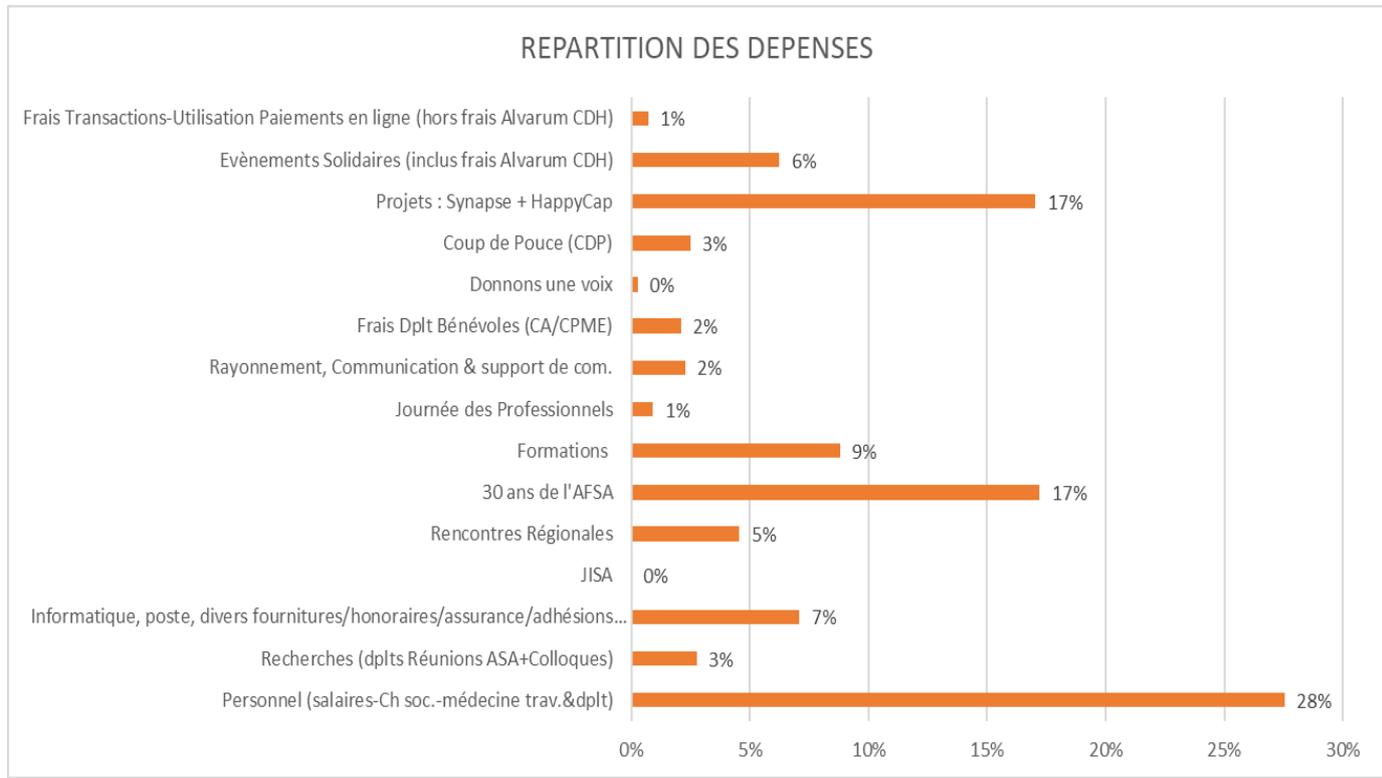
	2022	2021	Ecart 2022 vs 2021	+2,5%
DETAIL DES CHARGES	362 537 €	353 525 €	9 012 €	
Fournitures consommables	7 277	2 260	5 017	
Services extérieurs	85 015	56 805	28 210	
Salaires et charges	59 153	54 015	5 138	
Déplacements	12 430	4 841	7 589	
Colloques et rencontres nationales	0	0	0	
Divers dons & pourboires	6 501	1 661	4 840	
Publicité			0	
Frais postaux/télécom	3 431	2 196	1 235	
Autres charges d'exploitation			0	
Financements Recherches & Projets	37 942	122 226	-84 284	
Dotation aux amortissements	707	746	-39	
Charges financières	1 511	1 272	240	
Fonds dédiés Recherches & Projets	146 000	105 400	40 600	
Provisions pour risques / charges	0	0	0	
Charges exceptionnelles	0	288	-288	
Autres charges	779	212	568	
Taxes (TS Hébergement)			0	
Impôts sur les Revenus SCPI	1 792	1 606	186	

Cependant des écarts significatifs sur certains postes s'expliquent comme suit :

- Le poste « Services Extérieurs » : **+ 28 k€** intègre en 2022 comme en 2021 les frais des différents intervenants lors des formations ou au cours d'organisation d'évènements, mais également nos prestations informatiques Assoconnect et Alvarum ; Ce poste inclut aussi les locations, hébergement notamment lors du week-end des familles au zoo de Beauval organisé dans le cadre des 30 ans de l'AFSA pour 34 k€ ou les hébergements dans le cadre des Rencontres Régionales (8 k€)
- Les charges de personnel (salaires, charges, médecine du travail) **+ 5 k€** cet écart correspond essentiellement à l'impact des exonérations des cotisations Urssaf issues de la crise sanitaire en 2021, sans équivalence en 2022
- Le poste Fonds dédiés Recherche & Projets pour **+ 41 k€** correspond à la capacité de l'association à affecter aux fonds dédiés à la recherche et aux projets votés par le Conseil d'Administration, les ressources issues de ses différents appels à la générosité du public. L'évolution de ces fonds constitue l'annexe 2 du Rapport Financier.
- Le poste Financements Recherche & Projets pour **- 84 k€** correspond aux dépenses réalisées en 2022 sur le projet SYNAPSE moins élevées qu'en 2021
- Le poste Déplacements pour **+ 7.5 k€** : au cours de l'année 2022, l'AFSA a participé au Congrès de l'ASA qui s'est déroulé à Vienne (5.8 k€) et a renoué avec l'organisation de CA en présentiel
- Le poste Divers dons & Pourboires pour **+ 4.8 k€** : cet écart correspond essentiellement au dispositif Coup de Pouce **(5.4 k€)**
- Les dépenses liées à la Recherche :
 - o 2021 : 30 k€ Premier versement financement AAP 2021/2022 de l'ASA
 - o 2022 : 0 k€ L'ASA a été retardée dans son appel de fonds 2022, le financement prévu de la deuxième tranche (50 % des 60 k€ dans le cadre de l'appel à projets) 2021-2022 ont été versés en Février 2023.

Les dons récoltés au cours de l'année 2022 permettent à l'AFSA d'affecter à nouveau au poste « Fonds dédiés » pour à la recherche, 30 k€ pour le financement de l'appel à projet ASA 2023 – 2024.

ENSEMBLE DES CHARGES Hors Charges Financières / Fonds dédiés / amortissement et charges exceptionnelles :



5. RESULTAT ET EVOLUTION DES FONDS PROPRES ASSOCIATIFS ⁽¹⁾

Note : Selon bilan actif – passif repris en page 9

LE RESULTAT BENEFICIAIRE DE L'EXERCICE 2022 : 2 774.46 €

Ce résultat est proposé à l'Assemblée Générale en « report à nouveau ».

Les fonds propres associatifs seront ainsi portés à :

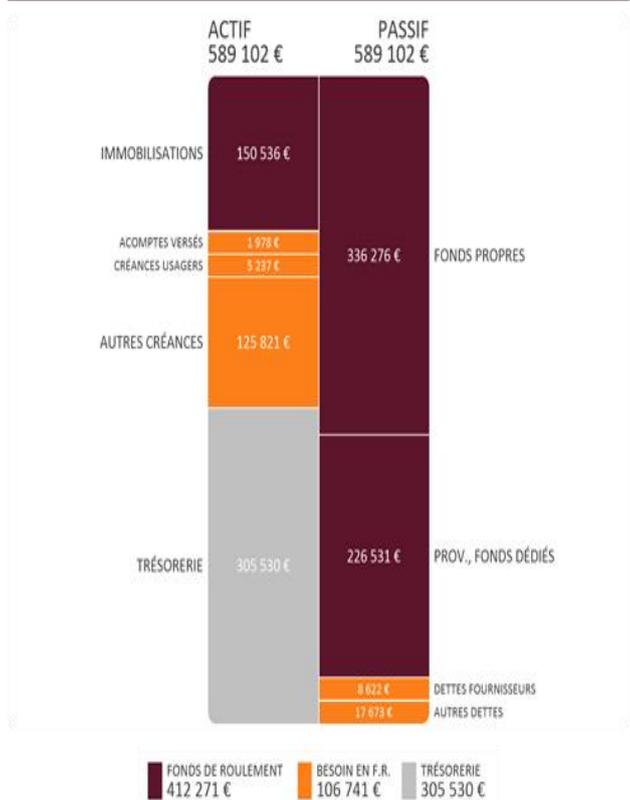
° Fonds associatifs ⁽²⁾ : 336 276 €

° Provisions & Fonds dédiés : 226 531 €

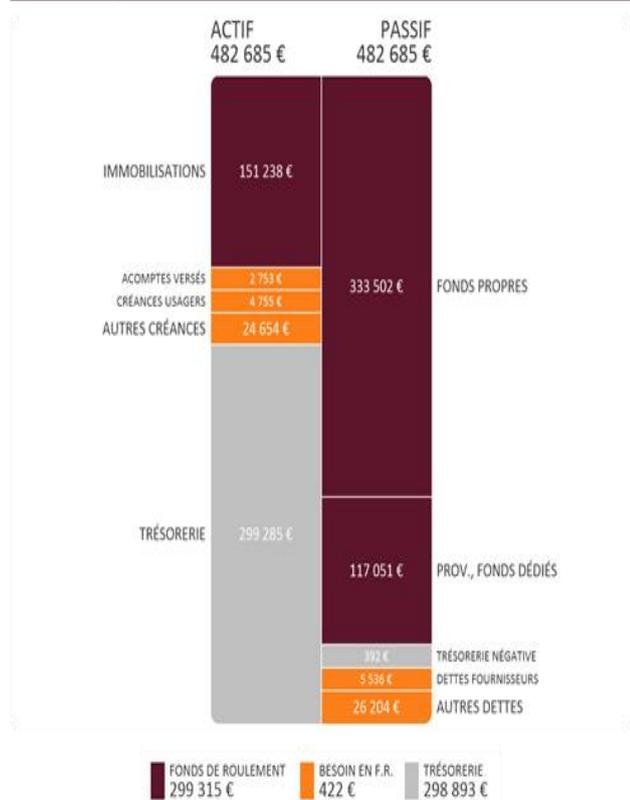
⁽¹⁾ Les fonds propres associatifs correspondent aux ressources stables, internes permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'association et d'assurer sa pérennité.

⁽²⁾ Résultat déficitaire ou bénéficiaire inclus

Bilan au 31/12/2022



Bilan au 31/12/2021



Le besoin en fonds de roulement (BFR) est élevé (106 741 €) compte tenu du versement en février 2023 du financement du projet Synapse de la CNSA : les Emplois sont supérieurs aux Ressources au 31/12/2022

Le fonds de roulement représente une ressource financière disponible et sur le long terme. Pour connaître la trésorerie moyenne de l'entreprise, on compare le Fonds de Roulement (FR) au Besoins en Fonds de Roulement (BFR) qui correspond aux ressources financières dont l'association a besoin pour faire fonctionner son exploitation.

Paris, le 25/04/2023

La Présidente,

Le Trésorier,

Sophie-Dorothee Montaguelli

Didier Buggia



ANNEXE 1 – RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2022

VALORISATION DU BENEVOLAT

ANNEXE RAPPORT FINANCIER 2022 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

VALORISATION DU BENEVOLAT

L'association disposant d'une information quantifiable et fiable, elle souhaite valoriser le bénévolat au titre des contributions volontaires en nature. En conséquence, il est convenu que cette valorisation apparaisse au pied du compte de résultat de chaque exercice de la même manière que les contributions volontaires en nature dans le cadre de Mécénat.

Depuis 2016, l'activité des bénévoles de l'Association fait l'objet d'un recensement régulier via une fiche par bénévole détaillée pour chaque domaine d'intervention qui est transmis auprès de la Présidente.

Grâce à ces retours, nous connaissons parfaitement l'identité du bénévole, la nature de son activité et le nombre d'heures effectuées.

En 2021, l'activité déclarée et valorisée s'élevait à 2 589 heures valorisées au smic horaire brut au 01/10/2021 soit une valeur de 27 132,41 €

Pour ces actions de soutien aux opérations de collecte, de communication, d'organisation d'évènements, de rédactions, de représentations auprès de différentes instances, etc... nous avons choisi de valoriser **pour l'exercice 2022**, chaque heure offerte au SMIC horaire brut au 1er Octobre 2022 (soit : 11,07 €)

Ces "Ressources" bénévoles représentent un total évalué à : **2 223** heures valorisées pour : **24 608,61 €**
 soit correspondant en Equivalent Temps Plein à : **1,5** Salarié(e)s (base durée de travail annuelle théorique : 1519 heures)

Par ailleurs, dans le cadre du **Projet Synapse** soutenu par l'AFSA et porté par Denise Laporte, bénévole de l'Association, en qualité de Cheffe de Projet, il a été convenu que les heures réalisées dans ce cadre, soient valorisées au taux horaire moyen d'un "Chef de Projet" conduisant ainsi à réévaluer le temps passé sur le projet au cours des exercices 2020 et 2021 et, d'en tenir compte pour l'année 2022.

Se traduisant concrètement comme suit :

	Nbre d'heure	Tx Horaire appliqué	Valorisation	Tx Horaire Cheffe de Projet	Valorisation	A régulariser sur 2022
Temps 2020	388	10,15 €	3 938,20 €	25,00 €	9 700,00 €	5 761,80 €
Temps 2021	446	10,48 €	4 674,08 €	26,00 €	11 596,00 €	6 921,92 €
Temps 2022	446	30,00 €	13 380,00 €	30,00 €	13 380,00 €	13 380,00 €
	1280		21 992,28 €		34 676,00 €	26 063,72 €

Base salaire mensuel brut "Cheffe de Projet" :

2020	3 791,65 €
2021	3 943,32 €
2022	4 549,98 €

Cette régularisation porte ainsi, le nombre d'heure de bénévolat incluant "Synapse" 2022 à : **2669 heures**

Pour une valorisation totale de (24 608,61 € + 26 063,72 €) : **50 672,33 €**

Soit ETP = **1,8**

ANNEXE 2 – RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2022

Les sommes inscrites sous la rubrique " fonds dédiés " sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte " report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ".

Evolution des Fonds Dédiés - Afsa 2022	A l'ouverture (01/01/2022)	Utilisation Exercice 2022	Transfert - Affectation au 31/12/2022	A la clôture (montant global)
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public Dont	117 051 €	36 520 €	146 000 €	226 531 €
Projet SYNAPSE	23 651 €	23 651 €		- €
Projet SYNAPSE 2 - Expérimentation			20 000 €	20 000 €
Appel à projet ASA 2021-2022	60 000 €			60 000 €
Nimangels	8 000 €			8 000 €
Solidarité Familles (Coup de Pouce-CDP)	5 400 €	5 369 €	5 000 €	5 031 €
Projet Formations 2022-2023	20 000 €	7 500 €	6 000 €	18 500 €
Performa 2023			8 000 €	8 000 €
Camp formation 2023			15 000 €	15 000 €
Recherche Anthropologique Familles PSA (S.Arborio)			45 000 €	45 000 €
Projet ParticipAAction			7 000 €	7 000 €
Projet Recherches AAP ASA 2024			30 000 €	30 000 €
Projet RN 2023 (Ateliers- Formation)			10 000 €	10 000 €
	117 051 €	36 520 €	146 000 €	226 531 €

AFSA
Association loi 1901
Siège social : 39 rue de l'Amiral Mouchez
75013 PARIS

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les Comptes Annuels**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

SEC BURETTE

9 rue Malatiré – 76012 ROUEN CÉDEX 1
Société A Responsabilité Limitée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Capital de 962.504 € – RCS ROUEN 710.501.149 – SIRET 710.501.149.00029

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux Membres de l'association **AFSA**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **AFSA** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier et la présidente.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

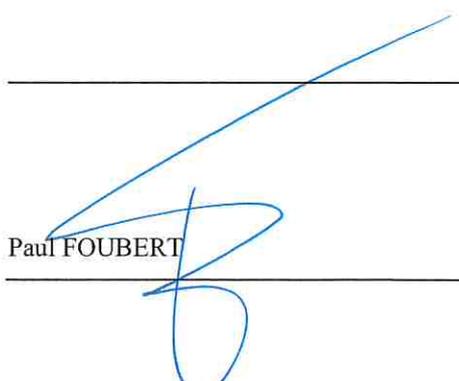
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rouen, le 28 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes

SEC BURETTE



Paul FOUBERT



Association Française du Syndrome d'Angelman

Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire

39 Rue de l'Amiral Mouchez
75013 PARIS

ÉTATS FINANCIERS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

fiteco.com



6 Rue des clôtures
BP 40009
22099 Saint Brieuc
Tél : 0296781024
E.mail :

Siren : 751287392

ÉTATS FINANCIERS

Bilan association ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	13 031	13 031			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	2 934	2 134	801	1 508	- 707
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées	309		309	305	4
Autres titres immobilisés	149 426		149 426	149 426	
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)	165 700	15 164	150 536	151 238	- 702
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes	1 978		1 978	2 753	- 775
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 237		5 237	4 755	482
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	121 633		121 633	825	120 808
Valeurs mobilières de placement					
Instrument de trésorerie					
Disponibilités	305 530		305 530	299 285	6 245
Charges constatées d'avance	4 189		4 189	23 828	- 19 639
TOTAL (II)	438 566		438 566	331 447	107 119
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	604 267	15 164	589 102	482 685	106 417

Bilan association ANC(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	333 502	332 430	1 072
Excédent ou déficit de l'exercice	2 774	1 071	1 703
Situation nette (sous total)	336 276	333 502	2 774
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	336 276	333 502	2 774
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	226 531	117 051	109 480
TOTAL (II)	226 531	117 051	109 480
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		392	- 392
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 622	5 536	3 086
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	12 187	13 363	- 1 176
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	5 486	12 841	- 7 355
TOTAL (IV)	26 295	32 132	- 5 837
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	589 102	482 685	106 417
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation

Compte de résultat association ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	13 125	13 230	- 105	-0,79
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	2 150	1 215	935	76,95
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de services	14 851	4 372	10 479	239,68
dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	111 943	105	111 838	N/S
Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	178 362	211 606	- 33 244	-15,71
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge				
Utilisations des fonds dédiés	36 520	117 000	- 80 480	-68,79
Autres produits	563	113	450	398,23
Total des produits d'exploitation (I)	357 513	347 641	9 872	2,84
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	116 689	69 238	47 451	68,53
Aides financières	37 942	122 226	-84 284	-68,96
Impôts, taxes et versements assimilés	269	276	- 7	-2,54
Salaires et traitements	52 524	50 478	2 046	4,05
Charges sociales	6 360	3 261	3 099	95,03
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	707	746	- 39	-5,23
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	146 000	105 400	40 600	38,52
Autres charges	255	8	247	
Total des charges d'exploitation (II)	360 745	351 632	9 113	2,59
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-3 232	-3 991	759	19,02
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	7 149	6 564	585	8,91
Autres intérêts et produits assimilés	650	392	258	65,82
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	7 798	6 956	842	12,10
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	7 798	6 956	842	12,10

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	4 566	2 965	1 601	54,00
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		288	- 288	-100
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)		288	- 288	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-288	288	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	1 792	1 606	186	11,58
Total des produits (I + III + IV)	365 312	354 597	10 715	3,02
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	362 537	353 525	9 012	2,55
EXCEDENT OU DEFICIT	2 774	1 071	1 703	159,01
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature	132	3 412	- 3 280	-96,13
. Prestations en nature	2 350		2 350	N/S
. Bénévolats	50 672	27 132	23 540	86,76
Total	53 154	30 544	22 610	74,02
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	132	3 412	- 3 280	-96,13
. Prestations	2 350		2 350	N/S
. Personnel bénévole	50 672	27 132	23 540	86,76
Total	53 154	30 544	22 610	74,02

Annexes Associations 2023

PREAMBULE

L'Association Française du Syndrome d'Angelman (AFSA) créée en 1992, œuvre pour toutes les familles touchées par le syndrome d'Angelman à travers ses actions de sensibilisation du grand public, de formation du secteur médico-social, d'écoute et conseil destinés à toutes les familles (adhérentes ou pas à l'association), de soutien à la recherche nationale et internationale, d'action militante auprès des instances officielles et des pouvoirs publics. Certaines activités (rencontres, formations, aide à l'achat de matériel technique etc) sont réservées aux adhérents, qui participent par leur vote à la gouvernance de l'association (vote du budget, des projets, élections des membres du Conseil d'Administration) lors de l'Assemblée Générale.

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 589 102.21 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 2 774.46 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 09/03/2023 par les dirigeants.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 05 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable ANC 2018-06, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en travail sont valorisées au SMIC horaire du 1er janvier de l'exercice. En 2022, elles ont été valorisées au SMIC horaire du 01/08/2022 pour l'ensemble des activités bénévoles courantes.

Dans le cadre du Projet Synapse soutenu par l'AFSA depuis 2020 et porté par Denise Laporte, bénévole membre du Conseil d'Administration et Cheffe du Projet, il a été convenu que la valorisation serait faite sur la base du salaire moyen inhérent à cette fonction ; à savoir pour l'année 2022, un taux horaire de : 30 € / heure.

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexes Associations 2023 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	13 031			13 031
Immobilisations corporelles	2 934			2 934
Immobilisations financières	149 731	5		149 735
TOTAL	165 696	5		165 700

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	13 031			13 031
TOTAL I	13 031			13 031
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	1 427	707		2 134
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	1 427	707		2 134
TOTAL GENERAL (I+II)	14 458	707		15 164

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	5 237	5 237	
Autres créances	9 835	9 835	
Charges constatées d'avance	4 189	4 189	
TOTAL	19 261	19 261	

Annexes Associations 2023 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Analyse des fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis et qui n'ont pas pu encore être utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les sommes inscrites sous la rubrique " fonds dédiés " sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte " report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ".

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public Dont	117 051		36 520		146 000	226 531	
Projet SYNAPSE	23 651		23 651				
Projet SYNAPSE 2					20 000	20 000	
Appel à projet ASA	60 000					60 000	
<i>Nmangels</i>	8 000					8 000	
Solidarité Familles (CDP)	5 400		5 369		5 000	5 031	
Projet Formations 2022-2023	20 000		7 500		6 000	18 500	
Performa 2023					8 000	8 000	
Camp formation 2023					15 000	15 000	
Engagement recherche					45 000	45 000	
Projet ParticipAAction					7 000	7 000	
Projet Recherches AAP ASA 2024					30 000	30 000	
Projet RN 2023 (At- Formation)					10 000	10 000	
TOTAL	117 051		36 520		146 000	226 531	

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	8 622	8 622		
Dettes fiscales et sociales	12 187	12 187		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	5 486	5 486		
TOTAL	25 755	25 755		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	7 144
Dettes fiscales et sociales	6 705
Autres dettes	
TOTAL	13 849

Annexes Associations 2023 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Concours publics et subventions

L'AFSA s'est vue attribuer en titre de l'année 2022 les subventions d'exploitation par les financeurs suivants :

- Communes : 145 euros
- Etat : 0 euros

Ces subventions ont été affectées au budget de fonctionnement de l'association et aucunes ne prévoient de conditions suspensives ou de reversement.

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
Bretteville	Fonctionnement	105	105			
St Rémy des Mts	Fonctionnement	40	40			
CNSA	Projet synapse	111 798		111 798		
TOTAL		111 943	145	111 798		

En 2021, l'AFSA a répondu à un appel à projet de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) afin d'obtenir un financement du projet SYNAPSE initié et conçu par l'AFSA. Pour rappel, ce projet est né de la volonté de faire respecter les droits fondamentaux des personnes porteuses du Syndrome d'Angelman et du constat qu'il existe une asymétrie des savoirs entre familles et professionnels sur les pratiques d'accompagnement à mettre en place dès le plus jeune âge.

Les bénéficiaires directs de ce projet sont toutes les personnes porteuses du Syndrome d'Angelman de tout âge, tout sexe sur l'ensemble du territoire français, résidant à domicile ou dans des établissements médico-sociaux et de leurs accompagnants.

La CNSA constatant l'intérêt qu'il y a à la réalisation de ce projet, porté par l'Association dont l'objet correspond aux priorités d'utilisation des crédits du budget d'intervention de la CNSA pour l'innovation et la recherche, a décidé de participer à son financement à hauteur de 54.5 % du montant total réel du projet, dans la limite de 175 000 €.

La convention a été signée en décembre 2022 ; A la date du 31 12 2022, le produit à recevoir comptabilisé s'élève donc à la somme de : 111 797.78 €

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires présentant un caractère significatif font l'objet d'une information dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance. Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, aux biens meubles ou immeubles, dons en nature, etc.

Les mises à disposition gratuites de biens pour 3 412 euros ont été évaluées pour leur coût réel soit le prix du marché, sauf pour la mise à disposition de bureau.

Les locaux, bureau, base opérationnelle de l'activité administrative, communication, comptable sont mis à la disposition de l'association dans le cadre d'un mécénat avec la fondation Groupama. La valorisation de cette mise à disposition est réalisée à partir d'une moyenne entre l'état du marché immobilier du secteur et les annonces de locaux similaires sans prestations. L'évaluation est actualisée régulièrement, au moins une fois par an.

Le bénévolat pour 50 672.33 euros en 2022 englobe l'évaluation au SMIC horaire brut du 1er août 2022 pour 2 223 heures, 446 heures au taux horaire de 30 € pour le bénévolat Synapse de la Cheffe de projet et intègre l'impact de la réévaluation du temps passé en 2020 et 2021 sur ce projet aux taux horaires respectifs de 25 € et 26 €

Les heures effectuées sont suivies et affectées par événements et type d'actions pour chaque bénévole.

Annexes Associations 2023 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non cadres	2	
TOTAL	2	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2 520 euros.

Nature des transactions effectuées avec des personnes physiques ou morales

En application de l'Art. 431-12 du règlement ANC 2018-06, l'entité fournit en annexe des informations sur les transactions qu'elle a effectuées avec des personnes physiques ou personnes morales, dénommées contrepartie :

- Désignation de la contrepartie ;
- La nature de la relation avec la contrepartie ;
- Le montant des transactions réalisées avec la contrepartie ;
- Toute autre information sur les transactions nécessaires à l'appréciation de la situation financière de l'entité.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux transactions courantes conclues à des conditions normales. Les transactions figurant dans l'annexe remplissent la condition d'être non habituelles ou de ne pas être conclues à des conditions normales comme, par exemple une dotation, une fondation ou un fonds de dotation, ou un apport en fonds propres à une autre entité. Ces transactions ne sont pas limitées à certaines contreparties (parties liées ou conventions visées à l'article L. 612-5 du code de commerce). »

Aucune transaction de ce type n'a été identifiée.

AUTRES ANNEXES POUR LES ASSOCIATIONS FAISANT APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Compte de résultat par origine et par destination

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N TOTAL	EXERCICE N Dont générosité du public	EXERCICE N-1 TOTAL	EXERCICE N-1 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Donc, legs et mécénats				
- Dons manuels	178 222	178 222	209 606	209 606
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat			2 000	2 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	13 125		13 230	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	25 363		12 656	
3-SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	111 943		105	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5-UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	36 520	36 520	117 000	117 000
TOTAL	365 172	215 442	354 597	328 606
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	104 572	86 282	185 192	164 932
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	21 637	17 407	14 569	12 975
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	18 225	15 037	14 023	12 489
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	69 464	58 793	31 990	29 921
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	707	583	746	664
5-IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 792		1 606	
6-REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	146 000	146 000	105 400	105 400
TOTAL	362 397	210 102	353 526	326 381
EXCEDENT OU DEFICIT	2 775	5 340	1 071	2 225
B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	50 672		27 132	
Prestations en nature	2 350			
Donc en nature	3 544		3 412	
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Donc en nature				
TOTAL	56 566		30 544	
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	56 566		30 544	
Réalisées à l'étranger				
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	56 566		30 544	

Autres produits liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend

- les ventes de marchandises et de prestations de services ;
- les revenus des actifs non issus de la générosité du public (les produits financiers) ;

Elle ne comprend pas les subventions et autres concours publics.

Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- les subventions d'exploitation ;

Pour les rubriques figurant dans les produits liés à la générosité du public, l'entité ventile en aval du compte de résultat par origine et destination les produits dédiés par le tiers financeur à un projet défini et les produits non dédiés.

Les subventions d'exploitation reçues au titre de l'exercice 2022 ne sont pas affectées à des projets définis.

Missions sociales

Les rubriques relatives aux missions sociales comprennent les charges engagées par l'entité pour la réalisation de ces missions et qui ont vocation à disparaître si elle cesse.

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.

Elles comprennent également les coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales.

Ces coûts sont ceux qui sont mis en œuvre spécifiquement pour la réalisation d'une ou plusieurs missions sociales.

Les missions sociales directement réalisées en France correspondent principalement aux rencontres régionales, aux événements solidaires et aux formations organisées par l'association.

Les missions sociales à l'étranger correspondent à des projets de recherches génétiques auprès de l'ASA Italie et US, ainsi que le département des neurosciences Erasmus aux Pays-Bas. Il n'y a pas d'actions directes à l'étranger.

Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires, etc. Elles sont réparties au prorata des types de ressources ;
- les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ; les prestations de services de collecte ou de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat, les charges des legs résultant de stipulations testamentaires ;
- les charges liées au poste salarié de chargé de communication pour la moitié.

Frais de recherche d'autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

- les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales ;
- les charges d'un secteur marchand,
- les charges liées au poste salarié de chargé de communication pour la moitié.

Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité. Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ». Les frais de fonctionnement comprennent notamment les charges affectées aux activités suivantes :

- gouvernance et direction générale ;
- comptabilité et gestion financière ;
- informatique ;
- moyens généraux et charges diverses qui ne peuvent pas être répartis entre les différentes rubriques selon une clé de répartition précise.

Les frais de fonctionnement sont réputés être financés au prorata des différentes sources de revenus.

Compte EMPLOIS - RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N	Exercice N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE 1 - MISSIONS SOCIALES		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	86 282	164 932
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	17 407	12 975
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	15 037	12 485
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	58 793	29 922
TOTAL DES EMPLOIS	177 519	220 312
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	583	664
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	146 000	105 400
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	Exercice N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE	43 857	27 202
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France Réalisées à l'étranger		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		
TOTAL	43 857	27 202
RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N	Exercice N-1
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Cotisations sans contrepartie	178 222	209 600
1.2 Dons, legs et mécénats		2 000
- Dons manuel		
- Legs, donations et assurances-vie		
- Mécénats		
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
TOTAL DES RESSOURCES	178 222	211 600
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	36 520	117 000
3 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	36 520	117 000
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	209 839	207 614
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	5 340	2 225
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	215 179	209 839
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	50 672	27 132
- Bénévolat		
- Prestations en nature	2 350	
- Donc en nature	3 544	3 412
TOTAL	56 566	30 544
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	Exercice N	Exercice N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	117 051	128 652
(-) Utilisation	36 520	117 000
(+) Report	146 000	105 400
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	226 531	117 051

AFSA
Association loi 1901
Siège social : 39 rue de l'Amiral Mouchez
75013 PARIS

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions règlementées**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

SEC BURETTE

9 rue Malatiré – 76012 ROUEN CÉDEX 1
Société A Responsabilité Limitée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Capital de 962.504 € – RCS ROUEN 710.501.149 – SIRET 710.501.149.00029

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de l'association **AFSA**,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

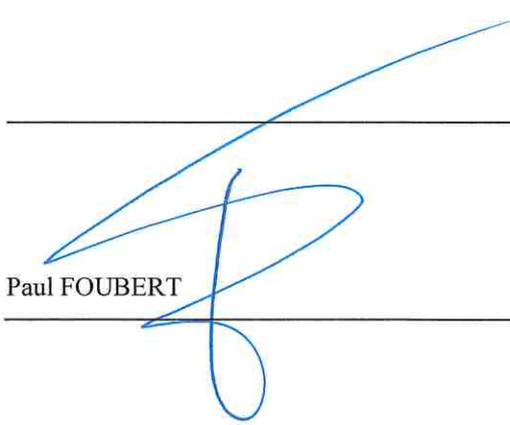
CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Rouen, le 28 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes

SEC BURETTE



Paul FOUBERT